



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-10 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS AVANT LEUR MISE À L'EAU DANS LE LAC MATAPÉDIA

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

À sa séance ordinaire du 16 août 2023, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2023-10 relatif au lavage des embarcations avant leur mise à l'eau dans le lac Matapédia.

Par ce règlement, le conseil vient encadrer la mise à l'eau des embarcations motorisées à partir du territoire non organisé (TNO) du Lac-Matapédia ainsi que le lavage des embarcations avant leur mise à l'eau dans le lac Matapédia.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

DONNÉ À AMQUI CE 11e JOUR D'OCTOBRE 2023.

Pascal St-Amand, greffier adjoint